



COMPTE-RENDU

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du lundi 19 novembre 2012

Le Conseil de la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'est réuni le **lundi 19 novembre 2012** à 18 h 30 à l'Hôtel de la Communauté du Grand Dijon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François REBSAMEN.

Membres Présents :

M. François REBSAMEN
M. Pierre PRIBETICH
M. Gilbert MENUT
Mme Colette POPARD
M. Rémi DETANG
M. Jean-Patrick MASSON,
M. José ALMEIDA
M. Jean-François DODET
M. François DESEILLE
M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Michel JULIEN
Mme Marie-Françoise PETEL,
M. Gérard DUPIRE,
M. Jean-François GONDELLIER
Mme Catherine HERVIEU
M. François-André ALLAERT
M. Jean-Claude DOUHAÏT,
M. Jean-Paul HESSE
Mme Badiaâ MASLOUHI
M. Yves BERTELOOT
M. Patrick MOREAU
M. Dominique GRIMPRET
M. Didier MARTIN
M. Jean-Pierre SOUMIER
M. André GERVAIS
M. Alain MILLOT

M. Benoît BORDAT
M. Joël MEKHANTAR
M. Christophe BERTHIER
M. Philippe DELVALEE
Mme Anne DILLENSEGER
M. Mohamed BEKHTAOUL,
M. Georges MAGLICA,
Mme Christine DURNERIN,
Mme Elizabeth REVEL
Mme Elisabeth BIOT,
Mme Christine MARTIN
Mme Nathalie KOENDERS
Mme Marie-Josèphe DURNET-
ARCHEREY
M. Alain MARCHAND,
M. Mohammed IZIMER
Mme Hélène ROY,
Mme Myriam BERNARD,
Mme Jacqueline GARRET-RICHARD,
Mme Joëlle LEMOUZY,
M. Jean-Yves PIAN
Mme Stéphanie MODDE
M. Philippe CARBONNEL
M. Alain LINGER
M. Franck MELOTTE,
M. Louis LAURENT

M. Roland PONSAA
M. Michel ROTGER
Mme Louise BORSATO
M. François NOWOTNY
Mme Christine MASSU,
M. Michel FORQUET
M. Claude PICARD
M. Pierre PETITJEAN
Mme Claude DARCIAUX
M. Nicolas BOURNY
M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Philippe GUYARD
M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gilles MATHEY
M. Jean-Claude GIRARD
M. Patrick BAUDEMENT
Mme Geneviève BILLAUT
M. Murat BAYAM
M. Michel BACHELARD
M. Rémi DELATTE
M. Philippe BELLEVILLE
M. Norbert CHEVIGNY
M. Gilles TRAHARD,
Mme Noëlle CAMBILLARD

Membres Absents :

M. Patrick CHAPUIS
M. Gaston FOUCHERES

M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Gérard DUPIRE,
Mme Nelly METGE pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD

COMMUNICATIONS

Conformément à l'article L 2121-145 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Gilles TRAHARD et Monsieur Benoît BORDAT ont été désignés comme secrétaires de séance.

En application des articles L 5211-10 et L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil en date du 10 avril 2008, M. REBSAMEN a porté à la connaissance des conseillers des actes passés en vertu de la délégation reçue du Conseil. Le Conseil donne acte au Président.

Arrêtés

- **le 01 octobre 2012** : Arrêté désignant Madame Elisabeth REVEL, conseillère communautaire, est déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité pour toutes les questions relatives aux relations avec la Base aérienne 102 de Dijon-Longvic.
- **le 01 octobre 2012** : Arrêté désignant Monsieur José ALMEIDA, Vice-Président, délégué sous notre surveillance et notre responsabilité pour toutes les questions relatives :
 - A l'Université et l'enseignement supérieur
 - Aux finances (y compris pour attester du caractère exécutoire des pièces justificatives produites à l'appui des mandats et titres).
- **le 25 septembre 2012** : Arrêté déclarant sans suite le marché négocié ayant pour objet la rénovation de l'accès piéton au parking Darcy (ascenseurs et cage d'escalier) dans le cadre de l'aménagement de la place Darcy, pour la création des deux premières lignes de tramway

Conventions

- **le 11 juillet 2012** : Avenant n° 13 à la convention d'occupation précaire du 2 août 2010 entre le Grand Dijon et l'association dijonnaise d'entraide des familles ouvrières (ADEFO)
- **le 17 septembre 2012** : Contrat PORTIS service Bureaux relatif à l'entretien des fermetures ou équipements techniques manuels, motorisés, semi-automatiques et automatiques

Marchés

- **le 03/07/2012** : Un marché (Appel d'offres) n°201212094FM0000000 relatif au Rempart de la Miséricorde - Aménagement d'une piste cyclable et de ses murs de soutènement passé avec l'entreprise Jean ALLER pour un montant de 226 878,87 € TTC.
- **le 03/07/2012** : Un marché (Appel d'offres) n°201212095FM0000000 passé avec la société LACROIX TRAFIC relatif à l'acquisition de panneaux de jalonnement dynamique pour un montant de 360 586,82 € TTC.
- **le 08/06/2012** : Un marché (Procédure adaptée) n°201212096AM0000000 passé avec la société RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES relatif à l'acquisition d'un logiciel d'analyse financière rétrospective et prospective (fourniture, installation, formation des utilisateurs et maintenance) pour un montant de 82 966,92 € HT.
- **le 29/06/2012** : Un marché négocié n°201212097FM0000000 passé avec la société ESRI France relatif à l'Extension du parc de licences et support pour les logiciels ESRI - Accord de licence d'entreprise pour un montant de 85 000 € HT/an.
- **le 18/06/2012** : Un marché subséquent n°201212098AS0000000 passé avec la société IMPRIMERIE SPRINT relatif au Marché subséquent n°51 à l'accord-cadre 09-15 "actions de communication du Grand Dijon" - lot 2 : impression offset de documents - Documents de communication Festitram pour un montant de 1983 € HT.
- **le 18/06/2012** : Un marché subséquent n°201212099AS0000000 passé avec la société GRAND FORMAT relatif au Marché subséquent 13 à l'accord-cadre 09-17 "Actions de communication du Grand Dijon" - Lot 4 : Impression en grand format / Panneaux et banniers sécurité pour un montant de 898 € HT.
- **le 18/06/2012** : Un marché subséquent n°201212100AS0000000 passé avec la société IMPRIMERIE SPRINT relatif au Marché subséquent n°52 à l'accord-cadre 09-15 "actions de communication du Grand Dijon" - lot 2 : impression offset de documents - Invitations inaugurations Centre de maintenance pour un montant de 508 € HT.
- **le 18/06/2012** : Un marché subséquent n°201212101AS0000000 passé avec la société IMPRIMERIE SPRINT relatif au Marché subséquent n°53 à l'accord-cadre 09-15 "actions de communication du Grand Dijon" - lot 2 : impression offset de documents - Affiches et livret "l'ère du tram pour tous" pour un montant de 2 757 € HT.
- **le 18/06/2012** : Un marché subséquent n°201212102AS0000000 passé avec la société DUPLI SERVICE relatif au Marché subséquent n°19 à l'accord-cadre 09-16 "actions de communication du Grand Dijon" - lot 3 : reprographie, impression numérique de documents _ Livret "rue de la Liberté" pour un montant de 372 € HT.
- **le 26/06/2012** : Un marché (procédure adaptée) n°201212103AM0000000 passé avec la société DESERTOT relatif à la construction d'un local abri pour conteneurs à déchets / Lot n°1 : terrassements généraux VRD – gros œuvre pour un montant de 86 811,33 € HT.
- **le 26/06/2012** : Un marché (procédure adaptée) n°201212104AM0000000 passé avec la société DESERTOT relatif à la construction d'un local abri pour conteneurs à déchets / Lot n°2 : charpente métallique-couverture bardage pour un montant de 50 160,93 € HT.
- **le 22/08/2012** : Un marché subséquent n°201212105AS0000000 passé avec la société GRAPH LAND relatif au Marché subséquent 19 à l'Accord Cadre 08-51 relatif à la fourniture de prestations intellectuelles, assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'évolution du Système d'Information Géographique du Grand Dijon pour un montant de 8 517 € HT.

- **le 05/07/2012** : Un marché (procédure adaptée) n° 201212106AM00000000 passé avec la société ART PAIS relatif à la Maîtrise d'œuvre relative à l'extension du cimetière intercommunal du Grand Dijon pour un montant de 50 068,57 € HT.
- **le 29/06/2012** : Un marché subséquent n°201212107AS00000000 passé avec la société QUARON SAS relatif à la Fourniture de soude caustique dosée à 50 % pour un montant de 240 € HT.
- **le 11/07/2012** : Un marché (Procédure adaptée) n°201212108AM00000000 passé avec la société CUROT CONSTRUCTION relatif aux Travaux d'extension du Zénith - lot 1 : maçonnerie pour un montant de 64 000 € HT.
- **le 11/07/2012** : Un marché (Procédure adaptée) n°201212109AM00000000 passé avec la société PROTOY relatif Travaux d'extension du Zénith - lot 2 : métallerie et serrurerie pour un montant de 130 842,29 € HT.
- **le 17/07/2012** : Un marché négocié n°201212110FM00000000 passé avec la société SNCTP relatif au Travaux de piétonnisation rue de la Liberté - lot 1 pour un montant de 629 345,35 € HT.
- **le 17/07/2012** : Un marché négocié n°201212111FM00000000 passé avec la société EIFFAGE TP relatif au Travaux de piétonnisation rue de la Liberté - lot 2 pour un montant de 978 353,30 € HT.
- **le 17/07/2012** : Un marché négocié n°201212112FM00000000 passé avec la société ROGER MARTIN relatif au Travaux de piétonnisation rue de la Liberté - lot 3 pour un montant de 541 251,75 € HT.
- **le 12/07/2012** : Un marché complémentaire n°201212113FC00000000 passé avec la société GUINTOLI relatif au lot 2 - Aménagements extérieurs / Centre de maintenance et d'exploitation mixte bus et tramways pour un montant de 121 481,20 € HT.
- **le 12/07/2012** : Un marché complémentaire n°201212114FC00000000 passé avec la société SMAC relatif au lot 6 – Couverture bardage métallique / Centre de maintenance et d'exploitation mixte bus et tramways pour un montant de 106 644 € HT.
- **le 12/07/2012** : Un marché complémentaire n°201212115FC00000000 passé avec le Groupement ALLOUIS-BAFFY relatif au lot 8 – Cloisons, doublages, faux plafonds, peintures / Centre de maintenance et d'exploitation mixte bus et tramways pour un montant de 54 130,02 € HT.
- **le 12/07/2012** : Un marché complémentaire n°201212116FC00000000 passé avec le Groupement SPIE/MOUILLOT/BŒUF relatif au lot 13 - Chauffage, plomberie, sanitaires, fluides spéciaux / Centre de maintenance et d'exploitation mixte bus et tramways pour un montant de 21 724,31 € HT.
- **le 12/07/2012** : Un marché complémentaire n°201212117FC00000000 passé avec la société INEO ENERSYS relatif au lot 14 - Electricité courants faibles et forts / Centre de maintenance et d'exploitation mixte bus et tramways pour un montant de 374 602,28 € HT.
- **le 18/07/2012** : Un marché négocié n°201212117FM00000000 passé avec la société CEGID relatif à l'extension de licence d'utilisation, maintenance et évolution pour le logiciel « YourCEGID Secteur Public Ressources Humaines ».
- **le 18/07/2012** : Un marché (Procédure adaptée ad hoc) n°201212118AM00000000 passé avec la société SNEL SCREG EST relatif à l'aménagement d'un parking VL (150 places), de sa voie de desserte et des réseaux associés (secs et humides) Lot n°01 : VRD pour un montant de 385 050,15 € HT.
- **le 18/07/2012** : Un marché (Procédure adaptée ad hoc) n°201212119AM00000000 passé avec la société DUC ET PRENEUF relatif à l'aménagement d'un parking VL (150 places), de sa voie de desserte et des réseaux associés (secs et humides) Lot n°02 : Espaces verts pour un montant de 7 953,50 € HT.
- **le 24/07/2012** : Un marché (Procédure adaptée) n°201212120AM00000000 passé avec la société CALIA CONSEIL AMO relative à la mise en œuvre de procédures de délégation de service public en eau potable et en assainissement des eaux usées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération dijonnaise pour un montant de 54 000 € HT.
- **le 22/08/2012** : Un marché subséquent n°201212121AS00000000 passé avec la société SPRINT IMPRIMERIE relatif à l'accord cadre "Actions de communication du Grand Dijon" - Lot 2 : impression numérique de documents / Affiches inauguration tram pour un montant de 220 € HT.
- **le 29/08/2012** : Un marché subséquent n°201212122AS00000000 passé avec la société ICO IMPRIMERIE Marché subséquent 2 à l'accord cadre "Actions de communication du Grand Dijon" - Lot 2 : impression numérique de documents / Affiches inauguration tram pour un montant de 304 € HT.
- **le 22/08/2012** : Un marché subséquent n°201212123AS00000000 passé avec la société IMPRIMERIE MODERNE DE L'EST relatif à l'accord cadre "Actions de communication du Grand Dijon" - Lot 3 : impression en grand format / Affiches et bâches Carte culture étudiants 2012-2013 pour un montant de 2 050 € HT.

- **le 23/08/2012** : Un accord-cadre n°201212124AD0000000 dont les titulaires sont INAPA France, TORRASPEL MALMENAYDE, XEROS DOCUMENT SUPPLIES et PAPYRUS France OFFICE DIRECT relatif à l'acquisition de papier d'impression.
- **le 28/08/2012** : Un marché subséquent n°201212125AS0000000 passé avec la société XEROS DOCUMENT SUPPLIES relatif à l'acquisition de papier d'impression pour un montant de 20 482 € HT.
- **le 20/08/2012** : Un marché subséquent n°201212126AS0000000 passé avec la société IMPRIMERIE MODERNE DE L'EST Marché subséquent 2 à l'accord cadre "Actions de communication du Grand Dijon" - Lot 3 : impression en grand format / Affiches et bâches Carteculture étudiants 2012-2013 pour un montant de 4 095,30 € HT.
- **le 29/08/2012** : Un marché (Procédure adaptée) n°201212127AM0000000 passé avec la société DORAS SA relatif à la Fournitures de bordures, de trottoirs et d'îlots, de caniveaux, de pavés et de dalles pododactiles pour un montant de 30 281,70 € HT.

Avenants :

- **le 29/06/2012** : un avenant 1 n°201212030AM0000100 passé avec le groupement conjoint LVF (mandataire) / DUCHERPOZAT /F. MAUCHAND pour un montant de 3 190,00 € HT. Dépose et repose de la fontaine aux Enfants, place Darcy
- **le 18/06/2012** : un avenant 1 n°201212006AM0000100 passé avec la SARL LABEAUNE pour une prolongation de la durée du marché. Reconversion de l'ancien site de l'INRA à BRETENIERE - Aménagement des locaux nécessaire à l'implantation de WELLIENCE AgroEnvironnement / Lot n° 2 : Etanchéité et bardage
- **le 18/06/2012** : un avenant 1 n°201212008AM0000100 passé avec EIFFAGE ENERGIE pour une prolongation de la durée du marché. Reconversion de l'ancien site de l'INRA à BRETENIERE - Aménagement des locaux nécessaire à l'implantation de WELLIENCE AgroEnvironnement / Lot n° 8 : Electricité - Courants forts et courants faibles
- **le 14/05/2012** : un avenant 1 n°200909033FM0000100 passé avec ALSTOM pour une diminution du montant du marché de 297 447,40 € HT. Acquisition de matériel roulant
- **le 18/06/2012** : un avenant 2 n°201111022AM0000200 passé avec SPIE EST pour un montant de 62 501,85 € HT. Travaux d'éclairage de pistes cyclables
- **le 01/06/2012** : un avenant 1 n°201010146FM0000100 passé avec DEL TOSO pour une prolongation de la durée du marché. Centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways – lot 12 : Revêtements de sols
- **le 18/06/2012** : un avenant 1 n°201010199FM0000100 passé avec EDTP pour un montant de 115 770,57 € HT. Réalisation de locaux techniques dans le cadre de la création des deux premières lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise
- **le 18/06/2012** : un avenant 2 n°200808029FM0000200 passé avec MMA / DRUET pour un montant de 5 848,00 € TTC. Assurances du Grand Dijon / lot 1 : responsabilité civile
- **le 18/06/2012** : un avenant 5 n°200808031FM0000500 passé avec MMA / DRUET pour un montant de 15 595,00 € TTC. Assurances du Grand Dijon / lot 3 : dommages aux biens
- **le 29/06/2012** : un avenant 2 n°201010117FM0000200 passé avec NEU INTERNATIONAL RAILWAYS pour une prolongation de la durée du marché. Distribution de sable
- **le 29/06/2012** : un avenant 2 n°201010121FM0000200 passé avec NEU INTERNATIONAL RAILWAYS pour une prolongation de la durée du marché. Centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways - lot 18 : Machine à laver
- **le 05/07/2012** : un avenant 1 n°201010093FM0000100 passé avec le groupement SGREG EST mandataire pour un montant de 3 074 660,37 € HT. Marché de travaux d'infrastructures et d'aménagements tramway
- **le 20/07/2012** : un avenant de résiliation conventionnelle et anticipée avec IMPRIMERIE SPRINT. Marché subséquent n°52 à l'accord-cadre 09-15 "actions de communication du Grand Dijon" - lot 2 : impression offset de documents - Invitations inaugurations Centre de maintenance.
- **le 12/07/2012** : un avenant 1 n°201111060FM0000100 passé avec EIFFAGE ENERGIE pour un montant de 112 890,28 € HT. Marché de conception, réalisation, maintenance d'une fontaine dynamique PLACE DE LA REPUBLIQUE A DIJON, dans le cadre des deux premières lignes de tramway de l'Agglomération Dijonnaise.
- **le 12/07/2012** : un avenant 3 n°201010117FM0000300 passé avec NEU INTERNATIONAL RAILWAYS pour un montant de 8 380,00 € HT. Distribution de sable
- **le 28/06/2012** : un avenant 6 n°200808031FM0000600 passé avec MMA / DRUET pour un montant de 5 000,00 € TTC. Assurances du Grand Dijon / lot 3 : dommages aux biens

- **le 04/07/2012** : un avenant 7 n°200808031FM0000700 passé avec MMA / DRUET pour un montant de 9 950,00 € TTC. Assurances du Grand Dijon / lot 3 : dommages aux biens
- **le 10/10/2012** : un avenant 1 n°201212109AM0000100 passé avec PROTOY pour un montant de 17 246,00 € HT. Travaux d'extension du Zénith du Grand Dijon_lot 2 : métallerie – serrurerie
- **le 18/09/2012** : un avenant 1 n°201212108AM0000100 passé avec CUROT CONSTRUCTION pour un montant de 9 600,00 € HT. Travaux d'extension du Zénith du Grand Dijon_lot 1 : maçonnerie
- **le 18/09/2012** : un avenant 1 n°201212097FM0000100 passé avec ESRI pour un ajustement de la durée du marché. Extension du parc de licences et support pour les logiciels ESRI / accord de licence d'entreprise
- **le 13/09/2012** : un avenant 2 n°201212065AM0000200 passé avec MALEC pour un montant de 385,29 € HT. Travaux de restructuration des locaux d'escrime du centre sportif de Saint Apollinaire Lot n°04 : Cloisons sèches – Faux plafond
- **le 18/09/2012** : un avenant 2 n°201111060FM0000200 passé avec EIFFAGE ENERGIE pour une prolongation de la durée du marché. Marché de conception, réalisation, maintenance d'une fontaine dynamique PLACE DE LA REPUBLIQUE A DIJON, dans le cadre des deux premières lignes de tramway de l'Agglomération Dijonnaise.
- **le 25/09/2012** : un avenant 1 n°201212062AM0000100 passé avec ARGENTON BERNARD pour un montant de 480,00 € HT. Travaux de restructuration des locaux d'escrime du centre sportif de Saint Apollinaire / Lot n°01 : Maçonnerie

Contentieux

- **le 11 octobre 2012** : Arrêté désignant le Cabinet ALTEC pour assister la communauté de l'agglomération dijonnaise dans le dossier des réclamations concernant une première fuite de gaz survenue rue de la Liberté le 11 septembre 2012, puis une seconde le 14 septembre 2012 dans la même voie, toutes deux s'étant produites dans le cadre des travaux de piétonnisation de la rue de la Liberté réalisés avec les travaux du tramway
- **le 11 octobre 2012** : Arrêté désignant le Cabinet ALTEC pour assister la communauté de l'agglomération dijonnaise dans le dossier concernant la réclamation de Monsieur VALENTIN Bruno faisant état de dommages sur sa voiture particulière survenus près de l'impasse Joseph Vercier à Dijon, dont il rend responsables les travaux du tramway
- **le 11 octobre 2012** : Arrêté désignant le Cabinet ALTEC pour assister la communauté de l'agglomération dijonnaise dans le dossier concernant la réclamation de Monsieur PINSON faisant état de dommages survenus au n°13 avenue Carraz à CHENOVE, dont il rend responsables les travaux du tramway
- **le 03 octobre 2012** : Arrêté désignant le Cabinet ALTEC pour assister la communauté de l'agglomération dijonnaise dans le dossier concernant la réclamation de Madame PETIT Angélique, faisant état de dommages intervenus dans le cadre des travaux du tramway
- **le 03 octobre 2012** : Arrêté désignant le Cabinet ALTEC pour assister la communauté de l'agglomération dijonnaise dans le dossier concernant la réclamation de Monsieur DURIER Martial, faisant état de dommages intervenus dans le cadre des travaux du tramway
- **le 25 septembre 2012** : Arrêté désignant Maître Arnaud BRULTET pour assister la communauté de l'agglomération dijonnaise dans l'affaire qui l'oppose à monsieur Nicolas PAREDES DOS REIS
- **le 21 septembre 2012** : Arrêté désignant le Cabinet ALTEC pour assister la communauté de l'agglomération dijonnaise dans le dossier concernant la réclamation de la copropriété Cardinal de Givry, faisant état de dommages intervenus dans le cadre des travaux du tramway
- **le 18 septembre 2012** : Arrêté désignant le Cabinet ALTEC pour assister la communauté de l'agglomération dijonnaise dans le dossier concernant la réclamation de Madame Charline MENAGER, faisant état de dommages intervenus dans le cadre des travaux du tramway
- **le 18 septembre 2012** : Arrêté désignant le Cabinet ALTEC pour assister la communauté de l'agglomération dijonnaise dans le dossier concernant la réclamation de Monsieur Vincent VOUTAT, faisant état de dommages intervenus dans le cadre des travaux du tramway
- **le 06 septembre 2012** : Arrêté désignant le Cabinet ALTEC pour assister la communauté de l'agglomération dijonnaise dans le dossier concernant la réclamation de Monsieur Mehmet OZCAN, faisant état de dommages intervenus dans le cadre des travaux du tramway
- **le 06 septembre 2012** : Arrêté désignant le Cabinet ALTEC pour assister la communauté de l'agglomération dijonnaise dans le dossier concernant la réclamation de Monsieur Yann PERRIER, faisant état de dommages intervenus dans le cadre des travaux du tramway
- **le 06 septembre 2012** : Arrêté désignant le Cabinet ALTEC pour assister la communauté de l'agglomération dijonnaise dans le dossier concernant la réclamation du restaurant FLUNCH, faisant état de dommages intervenus dans le cadre des travaux du tramway
- **le 03 septembre 2012** : Arrêté désignant le Cabinet ALTEC pour assister la communauté de l'agglomération dijonnaise dans le dossier concernant la réclamation de M.DURAND, faisant état de dommages intervenus dans le cadre des travaux du tramway

Concessions cinéraires				
A compter du	Titulaire	N° de concession	Durée (années)	Montant
16/02/2012	Monsieur Jean Claudius LAPALUS	2-E-F1-95	15	154,00 €
16/02/2012	Madame Angélique MONGEARD	2-E-A1-43	15	154,00 €
17/02/2012	Monsieur Fabrice TABOURET	1-E-01-00-044	6	386,00 €
27/07/2012	Monsieur Didier GUENOT	2-E-F1-99	15	178,23 €
23/08/2012	Madame Marie-Françoise PLANCHAIS	2-E-G1-4	15	154,00 €
24/08/2012	Monsieur Patrick LASSOLLE	1-E-01-03-015	2	392,00 €
28/08/2012	Monsieur Georges BAUDIN	2-E-H-3	15	154,00 €
28/08/2012	Monsieur Michel ARTAUX	2-E-H-15	15	154,00 €
31/08/2012	Monsieur Philippe CHOLLEY	2-E-F-26	15	154,00 €
11/09/2012	Madame Jeannine VERNIOLLE	2-E-G1-5	15	154,00 €
11/09/2012	Monsieur Patrick LACQUEHAY	2-E-G1-31	15	154,00 €
11/09/2012	Monsieur Ludovic FELETTIG	2-E-D1-82	15	132,92 €
15/09/2012	Monsieur André BONFILS	2-E-G1-6	15	154,00 €
17/09/2012	Madame Emilie RIBAUT	2-E-G1-32	15	154,00 €
18/09/2012	Madame Liliane CAMPA	2-F-C-1	15	492,00 €
19/09/2012	Monsieur Didier LEVILLAIN	2-E-G1-33	15	154,00 €
25/09/2012	Mosieur Robert VÉLUT	2-I-H1-15	15	616,00 €
25/09/2012	Monsieur Jean-Claude GUENAUD	2-E-G1-34	15	154,00 €
25/09/2012	Madame Julie MAROLLEAU	2-E-G1-35	15	154,00 €
29/09/2012	Madame Marie-Christine TAPIE	2-E-G1-36	30	308,00 €
29/09/2012	Monsieur Philippe CLAVEAU	2-C-F1-24	30	707,00 €
02/10/2012	Monsieur Pascal COUTEAU	2-E-G1-61	50	513,00 €
06/10/2012	Madame Lucette MUGNERET	2-C-A-24	50	925,81 €
09/10/2012	Madame Florence POMMIER	2-E-G-10	15	154,00 €

1. Installation de nouveaux délégués communautaires pour la commune de Chevigny Saint-Sauveur

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'installer** comme conseillers communautaires les représentants de la Commune de Chevigny-Saint-Sauveur :

- M. Michel ROTGER
- Mme Louise BORSATO

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 2
DONT 5 PROCURATIONS

2. Débat d'orientation budgétaire pour 2013

Le Conseil prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2013.

3. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Dijon - Boulevard Docteur Petitjean - Acquisition d'un tènement foncier sur l'EPFL des Collectivités de Côte d'Or

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or les parcelles de terrain situées boulevard Docteur Petitjean à Dijon, cadastrées section CD n°175 de 2 825 m² et n° 568 de 47 080 m² ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant le montant total de 2 571 804 €, conforme à la valeur vénale d'acquisition augmentée des frais de l'acte d'acquisition, ainsi que des frais de portage fixés à 3 % par an, en application des dispositions du règlement d'intervention de l'EPFL ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 5 PROCURATIONS

4. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Dijon - 17 boulevard Jeanne d'Arc - Acquisition d'une parcelle de terrain

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur Monsieur Alain GARNIER, la parcelle de terrain située 17 boulevard Jeanne d'Arc à Dijon, cadastrée section BX n°11 de 597 m² ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant le montant total de 52 000 €, toutes indemnités comprises ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 5 PROCURATIONS

5. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Dijon - Lignes de tramway - Cession de Kiosques commerciaux

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** la cession au profit de la Ville de Dijon des quatre kiosques commerciaux et de leurs terrasses situés place Darcy, esplanade Erasme et place de la République ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette cession moyennant un montant total de 280 000 € TTC, correspondant aux coûts de construction, d'aménagement et d'installation de ces édifices, qui sera acquitté par la Ville de Dijon en six versements annuels de 46 666,67 €, le premier versement intervenant en janvier 2013 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATIONS

6. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Engagement d'une consultation pour une étude-diagnostic sur la publicité extérieure, les enseignes et les pré-enseignes, sur le territoire du Grand Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'engager** une étude diagnostic sur le thème de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes sur le territoire de l'agglomération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATIONS

7. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Avenant protocole du PLIE : prolongation du dispositif jusqu'en 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le protocole joint à la délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATIONS

8. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Rénovation du parc privé ancien - Approbation du Programme d'Intérêt Général (PIG) 2013-2017

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** dispositions du Programme d'Intérêt Général (PIG) 2013 – 2017 et de l'avenant n°2-2012 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé, tel qu'annexés à la délibération, à intervenir avec l'État et l'Anah concernant les projets de rénovation de logements locatifs et les travaux d'économie d'énergie réalisés par les propriétaires-occupants éligibles au programme « Habiter Mieux » ;
- **de subordonner** l'attribution des subventions correspondantes, aux propriétaires bénéficiaires de ce dispositif, à l'effectivité de l'engagement de l'État et de l'ANAH,
- **d'autoriser** Monsieur Président à signer ces documents contractuels ainsi que tout acte utile à l'exécution de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATIONS

9. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Fichier partagé de la demande : subvention de fonctionnement 2012

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à l'association régionale d'études pour l'Habitat Est (AREHA Est), dans le cadre du co-financement du fichier partagé de la demande d'habitat à loyer modéré, une subvention de fonctionnement de 5000 euros au titre de l'année 2012 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention financière annexée à la délibération ainsi que tous les actes utiles à l'exécution de la délibération ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 5 PROCURATIONS

10. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré : Réhabilitation thermique - ORVITIS - Demande de subventions au titre de la programmation 2012

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à ORVITIS - 17 Boulevard Voltaire BP 90104 21001 DIJON Cedex -, au titre de sa programmation 2012 en matière de réhabilitation thermique d'habitat à loyer modéré, un montant total de subventions de 414 000 €;
- **d'autoriser** Monsieur Président à signer la convention financière annexée à la délibération ainsi que tout acte utile à l'exécution de cette décision ;
- **de prélever** les crédits de paiement nécessaires sur le budget des exercices à venir.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 5 PROCURATIONS

11. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré : Réhabilitation thermique - Dijon Habitat - Demande de subventions au titre de la programmation 2012

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à Dijon Habitat - 2 bis rue Maréchal Leclerc BP 87027 - 21070 DIJON Cedex -, au titre de sa programmation 2012 en terme de réhabilitation thermique d'habitat à loyer modéré, un montant total de subventions de 414 000 €;
- **d'autoriser** Monsieur Président à signer la convention financière annexée à la délibération ainsi que tous les actes utiles à l'exécution de la délibération ;
- **de prélever** les crédits de paiement nécessaires sur le budget des exercices à venir.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 5 PROCURATIONS

12. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH - DIJON HABITAT : construction de 23 logements BBC (17 PLUS, 6 PLAi), Eco-quartier Heudelet 26, îlot 11 à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à DIJON HABITAT – 2 bis rue Maréchal Leclerc - BP 87027 – 21070 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 23 logements collectifs BBC (17 PLUS, 6 PLAi), situés Eco-quartier Heudelet, lot 11 à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 332 000 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :

- 221 000 € au titre des PLUS,
- 111 000 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par DIJON HABITAT, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 5 PROCURATIONS

13. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH - DIJON HABITAT : construction de 19 logements BBC (14 PLUS, 5 PLAi), Eco-quartier Heudelet 26 à Dijon, îlot 14

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à DIJON HABITAT – 2 bis rue Maréchal Leclerc - BP 87027 – 21070 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 19 logements collectifs BBC (14 PLUS, 5 PLAi), situés Eco-quartier Heudelet 26, îlot 14 à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 274 500 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 182 000 € au titre des PLUS,
 - 92 500 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par DIJON HABITAT, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 5 PROCURATIONS

14. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH - VILLEO : construction de 56 logements BBC (48 PLUS, 8 PLAi), 6 à 20 avenue de Langres à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à VILLEO – 28 boulevard Clemenceau - BP 30312 – 21003 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 56 logements collectifs BBC (48 PLUS, 8 PLAi), situés 6 à 20 avenue de Langres à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 772 000 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 624 000 € au titre des PLUS,
 - 148 000 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par VILLEO, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 5 PROCURATIONS

15. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Demande de subventions PLH - VILLEO : construction de 18 logements collectifs BBC (13 PLUS, 5 PLAI), Eco-quartier Montmuzard (tranche 2) à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à VILLEO – 28 boulevard Clemenceau - BP 30312 - 21003 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 18 logements collectifs BBC (13 PLUS, 5 PLAI), situés Eco-quartier Montmuzard (tranche 2) à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 261 500 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 169 000 € au titre des PLUS,
 - 92 500 € au titre des PLAI.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par VILLEO, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 5 PROCURATIONS

16. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Marché de Gros - 19/21 rue de skopje - Résiliation de baux emphytéotiques - Acquisition d'un tènement foncier sur la Ville de Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de résilier** par anticipation les baux emphytéotiques initiaux des 27 mai 1963 et 18 mai 1971 conclus entre la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et la Ville de Dijon sur les parcelles cadastrées section AK n°71, 70 et 201 et d'acquérir l'assiette foncière d'une superficie de 11 860 m², moyennant 5 € symboliques ;
- **d'acquérir** une emprise de la rue de Skopje, préalablement désaffectée et déclassée du domaine public communal, représentant une superficie d'environ 2 900 m², telle que représentée sur le plan annexé au rapport, moyennant le montant unitaire de 25 € le m² ;
- **de dire** qu'il sera procédé à ces acquisitions par actes notariés ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et document à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 5 PROCURATIONS

17. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Technopôle Agro-Environnement de Bretenière "AgrOnov" - Cession de locaux à la SPLAAD

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** la cession à Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) d'une emprise d'environ 11 ha, constituant la première tranche de l'opération d'aménagement du Technopôle Agro-Environnement dénommé « AgrOnov » situé à Bretenière, cadastrée section B n°287 p et n°280 p ;
- **de dire** que cette cession interviendra moyennant le montant total de 828 000 €, majoré le cas échéant de la TVA au taux en vigueur assorti d'un différé de paiement jusqu'au 31 juillet 2013 et sera régularisée par acte notarié ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et document à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 3
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 5 PROCURATIONS

18. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE POLE DE GERONTOLOGIE INTERREGIONAL BOURGOGNE FRANCHE COMTE - Adhésion et représentation du Grand Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** l'adhésion du Grand Dijon au Pôle de Gériatrie Interrégional Bourgogne-Franche-Comté, dont les statuts sont annexés au rapport;
- **de désigner** Monsieur Pierre-Olivier LEFEBVRE pour représenter le Grand Dijon au sein de cette association.

SCRUTIN : POUR : 78

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATIONS

19. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SEMAAD - DIJON - ZAC PARC VALMY - Cession de terrain lot E3

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** la Semaad à procéder à la vente du lot E3 sur le Parc Valmy à Dijon, dans les conditions définies.

SCRUTIN : POUR : 74

ABSTENTION : 4

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATIONS

20. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Site AMORA - Fonds de concours SPLAAD - Opération Ville de Dijon au titre de la reconversion économique

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** un fonds de concours de 1 M€ à l'opération d'aménagement public global d'une opération mixte « activités économiques-habitat », au titre de la partie économique qui couvre 1/3 de l'espace de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 74

ABSTENTION : 4

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATIONS

21. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AEROPORT DIJON BOURGOGNE - Avenants à la convention de fonctionnement et d'investissements

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'approuver** le projet d'avenant n° 1 à la convention du 10 octobre 2012, portant sur la participation pour le fonctionnement de l'aéroport Dijon-Bourgogne, (prolongation de durée de validité jusqu'au 31 mai 2013 et versement pour un montant maximum de 62 500 € conformément au protocole Renaissance (5/12^e de 150 000 €)), ci-annexé ;
- **d'approuver** le projet d'avenant n° 2 à la convention du 19 octobre 2009 pour le financement des investissements, (versement du solde de la participation financière du Grand Dijon, sur présentation des décomptes généraux définitifs de tous les aménagements et réalisations, à l'exception du lot n° 4 (dispositifs d'arrêt) qui, lui, sera soldé au vu du protocole transactionnel et du décompte général définitif correspondant), ci-annexé ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les sommes seront prélevées sur les budgets des exercices concernés.

SCRUTIN : POUR : 62

ABSTENTION : 4

CONTRE : 11

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATIONS

22. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SOCIETE DES MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE - Section de la Côte d'Or - Demande de subvention

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 1 500 € au Groupement Côte d'Or des Meilleurs Ouvriers de France, au titre de la participation de la Communauté de l'Agglomération dijonnaise pour l'organisation des sélections du concours « Un des Meilleurs Apprentis de France » session 2013, en Côte d'Or ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 77 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATIONS

23. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Université de Bourgogne - Convention UniversCités - 6ème colloque international du Centre d'Etudes Monétaires et Financières : "dettes souveraines, politiques économiques et réformes bancaires"

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 1 000 € à l'Université de Bourgogne, afin de financer le 6ème colloque du Centre d'Etudes Monétaires et Financières ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 76 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATIONS

24. DEPLACEMENTS Relations entre les Autorités Organisatrices de Transports de la Région Bourgogne - signature d'un protocole d'accord

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le principe du protocole d'accord fédérant les autorités organisatrices de transport autour des objectifs indiqués ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le protocole d'accord tel qu'annexé.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATIONS

25. DEPLACEMENTS Conventions de financement relatives à l'exploitation et la gestion du pôle d'échanges multimodal de la Gare de Dijon Ville - gestion de la plate forme

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les termes de la convention de financement pour l'exploitation et la gestion de la plate forme du pôle d'échanges multimodal de la Gare de Dijon Ville;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de financement telle qu'annexée et tout document nécessaire à ce dossier, et à réaliser des modifications de détail ne remettant pas en cause l'économie générale de la convention;
- **de dire** que les crédits correspondants seront inscrits sur le budget de l'exercice concerné.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATIONS

26. DEPLACEMENTS Conventions de financement relatives à l'exploitation et à la gestion du pôle d'échanges multimodal de la Gare de Dijon Ville - gestion de l'Espace de Vente Intermodal

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les termes de la convention de financement pour l'exploitation et la gestion de l'espace de vente intermodal du Pôle d'Echange Intermodal (PEM) de Dijon Ville;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention de financement telle qu'annexée et tout document nécessaire à ce dossier, et à réaliser des modifications de détail ne remettant pas en cause l'économie générale de la convention.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATIONS

27. DEPLACEMENTS Investissements d'avenir - développement de l'économie numérique - appel à projet national pour le développement des services NFC (Near Field Communication) - Convention de financement avec l'Etat

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le principe de conventionnement avec la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de l'appel à projet Ville numérique n°2;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention telle qu'annexée ainsi que tout document concernant ce dossier;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer un accord de partenariat avec les autres partenaires du projet, en conformité avec les engagements souscrits dans cette convention;
- **de dire** que les crédits seront ouverts sur l'exercice 2013 et les exercices suivants.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATIONS

28. DEPLACEMENTS Tramway - Dijon - 15/19 boulevard Henri Camp - Accompagnement au relogement d'un locataire

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à « Dijon Habitat » - 2 rue Maréchal Leclerc – 21000 Dijon une indemnité forfaitaire et définitive relative aux frais de relogement, de déménagement et de transfert d'une famille locataire d'une maison d'habitation située 15-19 boulevard Henri Camp ;
- **de dire** que cette indemnisation interviendra moyennant un montant total de 1 500 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATIONS

29. DEPLACEMENTS Travaux d'aménagements d'un terminus Divia - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Plombières les Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** un fonds de concours à la commune de Plombières-lès-Dijon à hauteur de 12 786 €;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ci-après annexée définissant les modalités de versement du fonds de concours;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute mesure utile à la mise en œuvre de la délibération.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 6 PROCURATIONS

30. EAU ET ASSAINISSEMENT Contrat de Bassin Ouche - Approbation et autorisation de signature

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'approuver** les objectifs et les enjeux du Contrat de Bassin Ouche,
- d'autoriser** Monsieur le Président à signer le Contrat de Bassin ainsi que toute pièce relative à ce dossier,
- de mandater** Monsieur le Président pour solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse, et toutes autres collectivités, pour la mise en place des actions sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de l'agglomération dijonnaise définies par le Contrat.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 6 PROCURATIONS

31. ENVIRONNEMENT Actualisation des tarifs CET pour 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de reconduire** en 2013 les tarifs 2012 et de préciser que le tarif des déchets inertes recyclables, ne sera appliqué que dans la mesure où la plate-forme de recyclage est en activité.
- Déchets de la déconstruction, rebus d'usine de béton préfabriqués, croûtes d'enrobés et autres produits bitumineux stabilisés, délaix minéraux et naturels, roches, pierres, plaquettes, GNT, tout venant, gravats, autres matériaux recyclables : **3,55 € HT / tonne, sous réserve du fonctionnement de la plate-forme de recyclage des déchets inertes;**
- Autres déchets inertes non recyclables dont terre : **7,10 € HT la tonne ;**
- Argile de perméabilité $< 10^{-7}$ m/sec après compactage, et terre végétale : **gratuité si besoin pour la réhabilitation du site.**

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 6 PROCURATIONS

32. ENVIRONNEMENT Actualisation des tarifs DASRI pour 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de fixer** les tarifs applicables au 1er janvier 2013 en leur appliquant une augmentation de 1,75 %.
 - Traitement de DASRI y compris lavage / désinfection des bacs en provenance de zones autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter :
 - Apports de 0 à 20 tonnes par mois : **346 € HT / tonne hors TGAP ;**
 - Apports au-delà de 20 tonnes par mois : **306 € HT / tonne hors TGAP ;**

A ces tarifs s'ajoutent un coût de **15 € HT / tonne** pour l'identification et la pesée des GRV si le collecteur ne souhaite pas effectuer ces opérations.

■ Traitement de DASRI y compris lavage / désinfection des bacs en provenance de zones non autorisées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter mais suite à des arrêts pour panne ou maintenance d'autres unités de traitement :

▪ Apport de 0 à 5 tonnes / semaine : **346 € HT / tonne hors TGAP ;**

▪ Apport au-delà de 5 tonnes / semaine : **306 € HT / tonne hors TGAP ;**

A ces tarifs s'ajoutent un coût de **15 € HT / tonne** pour l'identification et la pesée des GRV si le collecteur ne souhaite pas effectuer ces opérations.

■ Forfait « bac contaminé radioactif » : **407 € HT par GRV.**

■ Forfait « non conformité **102 € HT par GRV** réglementaire des apports » donnant lieu à l'établissement d'une fiche de suivi.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 6 PROCURATIONS

33. ENVIRONNEMENT Actualisation des tarifs de collecte des déchets verts en porte à porte pour 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de reconduire** pour l'année 2013 le service pour une durée de 35 semaines (du 1^{er} avril au 27 novembre) et pour le même montant annuel de 45 € TTC / bac.

Le tableau ci-après donne à titre indicatif le montant des abonnements en fonction du nombre de bacs et de la date d'abonnement :

	Prix pour 1 bac de 240 l
Convention signée avant le 30 avril	45 €
Convention signée entre le 1 ^{er} mai et le 31 mai	36 €
Convention signée entre le 1 ^{er} juin et le 30 juin	30 €
Convention signée entre le 1 ^{er} juillet et le 31 juillet	24 €
Convention signée entre le 1 ^{er} août et le 15 octobre	16.5 €

Le coût de l'abonnement est proportionnel au nombre de bacs (ex : 2 bacs avec convention signée avant le 30 avril : 45 x 2 = 90 €)

- **de préciser** dans la convention 2013 qu'un usager ne pourra pas sur la même année civile dénoncer une convention puis en signer une nouvelle.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 7 PROCURATIONS

34. ENVIRONNEMENT Actualisation des tarifs de Redevance Spéciale Gros Producteurs pour 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'appliquer** aux tarifs 2012 une augmentation de 1.75 %, soit pour 2013 **un prix de 2.65 € au litre** :

Bacs :	Tarifs annuels 2013 :
120 litres	318 €
240 litres	636 €
360 litres	954 €
660 litres	1 749 €

- **de doter** les gros producteurs de nouveaux bacs facilement identifiables (couvercle bordeaux) et pucés, afin d'anticiper la mise en place d'une redevance gros producteurs incitative.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 7 PROCURATIONS

35. ENVIRONNEMENT Actualisation des tarifs UIOM pour 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'actualiser** les tarifs pour 2013 par une augmentation de 1.75 % :
 - Déchets Industriels Banals (DIB) : **86 € TTC hors TGAP** ;
 - DIB triés (refus non recyclables issus d'un centre ou d'une plate-forme de tri agréés avec justificatif à l'appui) et / ou Ordures Ménagères issues de collectes sélectives : **75 € TTC hors TGAP** ;
 - Déchets Issus de Médicaments (DIM) non utilisés provenant des ménages et collectés dans le cadre d'une filière agréée (CYCLAMED) et/ou Déchets présentant des propriétés physico-chimiques particulières rendant difficile le stockage en fosse ou le traitement (très bas ou très haut PCI) : **134 € TTC hors TGAP**.L'UIOM étant certifiée ISO 14001 et rejetant des émissions en oxydes d'azote inférieures à 80 mg/Nm³, le montant de TGAP bénéficiera a priori cette année encore de 50 % de réduction (4 € la tonne selon les dernières sources et dans l'attente de la publication de la Loi de Finances au lieu de 3,20 en 2012).

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 7 PROCURATIONS

36. ENVIRONNEMENT Révision départementale du Plan de Gestion des Déchets du bâtiment et des travaux publics

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de désigner** Monsieur Jean-Patrick MASSON comme représentant du Grand Dijon au sein de la Commission Consultative en charge de l'élaboration et du suivi du plan de gestion des déchets du BTP ;
- **d'autoriser** le Président à signer tout document nécessaire à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 7 PROCURATIONS

37. ENVIRONNEMENT Rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'adopter** le rapport de situation en matière de développement durable du Grand Dijon.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 7 PROCURATIONS

38. ENVIRONNEMENT Plan Climat Energie Territorial du Grand Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le Plan Climat Energie territorial du Grand Dijon.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 7 PROCURATIONS

39. ENVIRONNEMENT Réseaux de chauffage urbains de Fontaine d'Ouche et de Chenove-Délégation de service public - Approbation du choix du délégataire et du contrat de délégation

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le choix du candidat CORIANCE comme délégataire de service public pour assurer l'exploitation et l'extension du réseau de chauffage urbain sur les territoires de la Fontaine d'Ouche et de Chenôve sous la forme d'une concession ;
- **d'approuver** le contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation et l'extension du réseau de chauffage urbain sur les territoires de la Fontaine d'Ouche et de Chenôve sous la forme d'une concession ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ce contrat de délégation de service public et à accomplir toutes formalités, diligences et actes nécessaires à son exécution.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 7 PROCURATIONS

40. ENVIRONNEMENT Renouvellement de la convention OCAD3E

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le renouvellement de la convention avec l'OCAD3E avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2013 ;
- **d'autoriser** le Président à signer la convention annexée ainsi que tout document permettant la mise en œuvre de celle-ci.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 7 PROCURATIONS

41. CULTURE ET SPORTS Stade Gaston Gérard - Convention de mise à disposition à passer entre la Société Anonyme Sportive Professionnelle "Dijon Football Côte d'Or" et le Grand Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet de convention à conclure entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et la Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP) « Dijon Football Côte d'Or », annexé au rapport, et autoriser Monsieur le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale,

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 7 PROCURATIONS

42. CULTURE ET SPORTS Stade Gaston Gérard - Avenant n°1 à la convention de gestion entre la Ville de Dijon et le Grand Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet d'avenant n°1 à conclure avec la Ville de Dijon, et autoriser Monsieur le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale,

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant définitif, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 7 PROCURATIONS

43. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Rapport d'observations définitives établi par la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne Franche-Comté sur la gestion de la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD) - Années 2007 à 2010 - Information du Conseil Communautaire

Le Conseil prend acte de la communication relative au rapport d'observations définitives établi par la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne Franche-Comté sur la gestion de la Société d'Economie Mixte d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SEMAAD) pour les années 2007 à 2010.

44. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Mise en place du Titre Interbancaire de Paiement (TIP) - Convention régissant les relations entre la Direction Générale des Finances Publiques et le Grand Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet de convention entre le Grand Dijon et la Direction Générale des Finances Publiques, annexé au présent rapport, et relatif à la mise en place du Titre Interbancaire de Paiement (TIP) pour le recouvrement des produits suivants :

- la facturation de la collecte et du traitement des déchets aux collectivités clientes hors Grand Dijon
- la facturation de la redevance spéciale gros producteurs ;
- la facturation des apports de déchets à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères ;
- la facturation des apports de déchets au Centre d'enfouissement technique ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention, ainsi qu'à prendre et accomplir tous les actes nécessaires à son exécution.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 7 PROCURATIONS

45. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Tarifs des concessions pour 2013

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de fixer**, à compter du 1^{er} janvier 2013, les tarifs du complexe funéraire tels qu'annexés.

SCRUTIN : POUR : 74 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 7 PROCURATIONS

46. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Mise à disposition de fibres optiques parmi le faisceau de 288 brins tirés sous le parcours du tramway - Définition des modalités techniques, juridiques et financières - Convention type à passer avec les bénéficiaires publics ou privés

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la mise à disposition des fibres optiques passées sous le parcours du tramway selon les modalités présentées .
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition à intervenir.

SCRUTIN : POUR : 73 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 7 PROCURATIONS

47. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Représentation du Grand Dijon au collège et lycée Montchapet - désignation d'un nouveau représentant

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de désigner** M. Laurent GRANDGUILLAUME comme titulaire titulaire, Mme Nathalie KOENDERS comme suppléante au conseil d'administration du Collège Montchapet et M. Georges MAGLICA comme titulaire, Mme Jacqueline GARRET - RICHARD comme suppléante au conseil d'administration du Lycée Montchapet.

SCRUTIN : POUR : 69 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 3

DONT 7 PROCURATIONS

48. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Représentation du Grand Dijon au collège du Clos de Pouilly - désignation d'un nouveau suppléant

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de désigner** Madame Myriam BERNARD comme suppléante au conseil d'administration du Collège « Le Clos de Pouilly ».

SCRUTIN : POUR : 69 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 3

DONT 7 PROCURATIONS

49. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Désignation d'un représentant du Grand Dijon au conseil d'administration d'AgroSup Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de désigner** Monsieur José ALMEIDA comme représentant du Grand Dijon en tant que membre titulaire au Conseil d'Administration d'AGROSUP DIJON.

SCRUTIN : POUR : 71 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 1

DONT 7 PROCURATIONS

50. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Installation d'un système de vidéo-surveillance aux abords du Grand-Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de décider** l'installation d'un système de caméras de vidéo-surveillance sur le siège du Grand Dijon.
- **d'autoriser** M. Le Président à solliciter les autorisations et à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 69 ABSTENTION : 1
 CONTRE : 2 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 7 PROCURATIONS

* * * * *

Fait à Dijon, le 26 novembre 2012

Le Président



François REBSAMEN

